

1 - Inscription

L'inscription est nominative, elle n'est pas cessible. Elle requiert un dossier à remettre avant le début du premier stage.

Le certificat médical de moins de trois (3) mois lors de l'inscription doit être produit.

Le versement se fait à l'avance, cependant il est accepté que le stagiaire règle en trois fois, sous réserve de la remise de tous les chèques. Ceux-ci seront débités en octobre, novembre et décembre.

Compte tenu des frais engagés pour l'organisation des stages, aucun remboursement ne sera fait en cas d'annulation de la part du stagiaire quelle qu'en soit la cause. Le paiement confirme l'inscription, ainsi toute année commencée est intégralement due. La même condition s'applique pour les participations ponctuelles.

2 - Stages

Les stages des niveaux "Bases 1, 2, 3" sont ouverts à tout nouvel inscrit, ceux des niveaux "Bases 4, 5" sont accessibles aux stagiaires ayant validé le niveau "Base 3". L'école des cadres est ouverte aux stagiaires ayant validé leur niveau "Base 5".

Dans la limite des places disponibles, les inscriptions pour des participations ponctuelles peuvent être acceptées sans que l'objectif ne soit l'évaluation de fin de saison. Celles-ci concernent les niveaux "Bases 1, 2, 3". Il est alors obligatoire de prendre la licence fédérale à partir du deuxième stage suivi et de régler les frais de dossier à partir du troisième.

Tenue : vêtements confortables pour être à l'aise dans ses mouvements, foulard silencieux autour du bassin, il est recommandé de danser pieds nus.

Les photos ou vidéos prises par la Fédération Française Des Danses Orientales pendant le déroulement des stages seront utilisées pour sa communication (site Internet, brochures, affiches...). Les personnes ne souhaitant pas l'utilisation de leur image sur les photos ou vidéos sont priées de cocher la case correspondante au bas de la fiche d'inscription.

La Fédération Française Des Danses Orientales décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels dans les vestiaires, dans la salle de danse ou tout lieu en rapport avec le stage.

3 - Absences

L'assiduité est fortement conseillée afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences ne seront en aucun cas déduites ni remboursées. Pour éviter tout abus, les absences répétées ne donneront droit à aucun rattrapage. Il sera tenu compte, lors de l'évaluation, des absences non justifiées pour le stagiaire ayant manqué plus de deux stages par niveau.

En cas d'absence des intervenants, les stagiaires sont prévenus par téléphone ou par voie électronique (e-mail, sms, réseaux sociaux...)

En cas d'annulation du stage par les intervenants ou par la Fédération Française Des Danses Orientales, un avoir sera effectué mais aucune indemnité ne sera accordée pour frais annexes (frais de déplacements, hébergement, etc.).

4 - Evaluation

Seuls les candidats ayant suivi les stages de l'année écoulée peuvent se présenter à l'évaluation. Elle est indissociable des stages.

L'évaluation des niveaux comporte des épreuves de technique (chorégraphie et improvisation), musicalité (réaction à la musique), créativité et reconnaissance de rythmes.

L'examen de l'école des cadres comporte en plus l'histoire, l'anatomie et un travail de recherche en autonomie.

Les passages sont individuels, sans miroir et durent environ 20 minutes. Ils sont filmés afin d'accorder les membres du comité technique fédéral en cas de discussion sur les résultats. La vidéo n'est pas remise au candidat.

Le candidat peut être invité à suivre des stages supplémentaires pour renforcer ses acquis et obtenir le(s) niveau(x) pour le(s)quel(s) il se présente.

En cas de non présentation d'un candidat, son évaluation peut être reportée à l'année suivante, dans les mêmes conditions que précédemment.